

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL**

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de DRAGUIGNAN

SÉANCE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice	14
Membres présents <i>(titulaires et suppléants)</i>	9
Membres votants + procurations	11
DELIBERATION N° 2024-032	

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE NEUF DÉCEMBRE A SEIZE HEURES TRENTE,
se sont réunis en réunion ordinaire au sein de la Mairie d'honneur de la Commune de Roquebrune-sur-Argens (83520), les membres du Comité Syndical légalement convoqués le 2 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-Sur-Mer.

PRÉSENTS :

Georges BOTELLA – Christophe CHIOCCA– Guillaume DECARD – Jean-Pierre KLINHOLFF - Eve STEINMETZ– Jean-Luc RICHARD - Mireille ANILLO - Martine BOUVARD – Sylvie BLANC

ABSENTS EXCUSÉS :

Michel FELIX - Frédéric MASQUELIER - Michel FLEURY - Jean-François MOISSIN -

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Isabelle MARTEL a donné procuration à Jean-Pierre KLINHOLFF

Charles MARCHAND a donné procuration à Christophe CHIOCCA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mireille ANILLO

.....*.....

OBJET : MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL - APPROBATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5721-2 à L5721-9 et L2121-1 à L2122-26,

CONSIDÉRANT

- Le déménagement du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel dans de nouveaux locaux,

EXPOSE :

Par délibération en date du 08 novembre 2023, le Comité syndical a approuvé la modification du règlement intérieur du S.M.G.S.E. portant sur l'adresse du siège du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel, ainsi que la possibilité de tenir un Comité syndical par l'assemblée délibérante en visioconférence et d'en instituer les modalités.

Le présent règlement intérieur précise d'une part les modalités d'organisation du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel et rappelle, d'autre part, les dispositions qui s'imposent en matière de fonctionnement du Comité syndical (en déclinaison des articles L5721-2 à L5721-9 du CGCT susvisé, et des articles L2121-1 à L2122-26 du CGCT relatifs aux organes de la commune, en ce qu'ils peuvent être transposés au fonctionnement d'un syndicat mixte fermé.

Il a aussi pour objectif de préciser les modalités de fonctionnement du Comité syndical, tout en respectant les lois et règlements en vigueur. Ce document sert de référence pour les élus.

Le S.M.G.S.E. ayant déménagé son siège le 15 novembre 2024, il est nécessaire d'effectuer la mise à jour de l'adresse du siège au « *paragraphe I – C / ETABLISSEMENT DU SYNDICAT* » du présent règlement intérieur et de modifier l'adresse du siège du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel : 1849 route du Gargalon - Natura Parc - Bâtiment D5 l'Acanthe - 83600 Fréjus.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- ✓ **DE VALIDER** ces modifications dont le projet de règlement intérieur est annexé au présent rapport,
- ✓ **D'APPROUVER** le règlement intérieur modifié pour la mandature 2020-2026.


Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

POUR EXPÉDITION CONFORME,

Le 9 décembre 2024

LE PRÉSIDENT

Georges BOLLIER

**SYNDICAT MIXTE
DU
GRAND SITE
DE L'ESTEREL**

Accusé de réception en préfecture
083-258301555-20241209-2024-032-DE
Date de réception préfecture : 11/12/2024